

HÉLÈNE CAJOLET-LAGANIÈRE

Marques et indicateurs géographiques dans le dictionnaire général du français de l'équipe FRANQUS

1. Introduction

Un groupe de recherche multiuniversitaire et multidisciplinaire travaille présentement à la préparation d'un dictionnaire général du français qui réponde adéquatement aux besoins de communication des Québécois et des francophones du Canada, c'est-à-dire qui prenne en compte le contexte référentiel québécois et nord-américain, tout en assurant les liens avec la francophonie. Il ne s'agit pas d'un dictionnaire différentiel. L'objectif du groupe de recherche est de décrire le français contemporain représentatif de l'activité sociale, culturelle, économique, politique et scientifique du Québec, incluant les emplois caractéristiques du français en usage au Québec et ceux qui sont partagés avec les autres francophones. En outre, pour les emplois caractéristiques du français en usage au Québec, la description lexicographique ne se limite pas aux seuls québécismes; elle inclut également la composante socioculturelle du discours que l'on trouve illustrée essentiellement dans la zone d'exemplification, notamment dans les riches citations d'auteurs québécois.

Le projet s'inscrit dans le cadre des travaux du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ), et plus particulièrement du groupe de recherche FRANQUS (Français québécois : usage standard) de l'Université de Sherbrooke. Une version préliminaire de l'ouvrage sera diffusée en ligne dès l'automne 2008. Pour une présentation générale du projet, nous renvoyons le lecteur au site web du projet FRANQUS (franqus.usherbrooke.ca).

Il importe de préciser que la conception de l'ouvrage ainsi que l'ensemble de la description sont originaux; il ne s'agit pas de l'adaptation d'un dictionnaire existant, comme ce fut le cas pour les deux dictionnaires québécois précédents, soit le *Dictionnaire du français PLUS* et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Une entente particulière avec le Trésor de la langue française de Nancy nous permet par ailleurs de nous appuyer sur les bases de données de l'ATILF et sur le TLFi pour les renseignements d'ordre étymologique, les citations littéraires d'auteurs français (Frantext) et certaines définitions de mots ou de sens auxquels ne se greffe aucune spécificité québécoise. Nous avons une entente similaire avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), nous autorisant à nous appuyer sur certaines définitions de termes du *Grand Dictionnaire terminologique* (GDT) et à mentionner dans notre dictionnaire certains avis de recommandation ou propositions de l'organisme.

La description lexicographique que nous avons entreprise concerne principalement les emplois de niveau neutre (ou standard) du français en usage au Québec, c'est-à-dire ceux généralement perçus comme correspondant à une langue de qualité. Ces emplois, utilisables

dans n'importe quel contexte, ne comportent aucune marque de registre dans le dictionnaire : ils sont neutres. Pour les autres emplois ne correspondant pas à cet emploi neutre, nous avons développé un système de marques lexicographiques adapté aux objectifs que nous poursuivons et aux attentes du public visé. Il concerne globalement les aspects suivants : les marques de registre (ou de niveau de langue), les marques et indicateurs diatopiques ou topolectaux, les marques temporelles, et enfin, les marques et remarques normatives.

Conformément au thème du colloque dans le cadre duquel cette contribution a été présentée, nous nous concentrerons ici sur les marques et indicateurs diatopiques utilisés par le groupe de recherche FRANQUS pour rendre compte de la variation géographique du français dans le contexte québécois et nord-américain. À partir d'une série d'articles originaux de ce dictionnaire en préparation, nous illustrerons le traitement des cas de variation géographique dans nos articles de manière à répondre aux attentes du public visé.

2. Les attentes du public visé face à la variation géographique

Comme toute langue vivante qui a connu une large diffusion dans le monde, le français est soumis à la variation géographique.¹ Il est normal que le français porte dans son lexique la trace de sa transplantation en Amérique du Nord, au 17^e siècle, et de l'histoire de la communauté francophone nord-américaine. Tout en permettant l'élargissement de ses ressources lexicales, cette diffusion géographique du français a favorisé le développement d'un bon nombre d'usages différents de part et d'autre de l'Atlantique, et donc de variantes géographiques.

De manière à cibler les attentes du public visé par l'ouvrage, nous avons mené une importante enquête à travers le Québec. Celle-ci a porté sur l'ensemble des aspects de la description lexicographique; nous nous attarderons ici aux aspects touchant plus particulièrement la variation géographique.

L'enquête a été menée en 1999 auprès de 819 personnes, dans six villes du Québec, soit Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et Saguenay. Les trois groupes principaux de l'échantillon sont les professionnels de la langue et des communications (26 %), les enseignants (21 %) et les étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire (17 %). Disons d'emblée que près de la moitié des répondants (46 %) jugent « très pertinent » d'avoir à leur disposition un dictionnaire usuel du français mieux adapté à la réalité québécoise et nord-américaine. Ce pourcentage est de 88 % lorsqu'on ajoute à ce nombre ceux et celles qui jugent cet ouvrage « pertinent » et « plutôt pertinent ».

Pour ce qui est des mots et des sens typiquement québécois, la quasi totalité des répondants (94 %) souhaite que l'on indique leur spécificité québécoise et le registre de langue qui les caractérise, le cas échéant. En outre, 86 % d'entre eux estiment que le dictionnaire devrait identifier non seulement les emplois qui caractérisent l'usage québécois du français, mais aussi ceux qui sont caractéristiques de l'usage français.

¹ Nous renvoyons le lecteur au texte du site Web de FRANQUS portant sur les marques, supervisé par Louis Mercier.

3. Les marques et indicateurs diatopiques utilisés dans le cadre du projet FRANQUS : une approche originale

L'ouvrage en cours d'élaboration se distingue des autres dictionnaires, tant québécois que français, pour ce qui est de la manière de traiter les emplois caractéristiques de la France et du Québec. Selon Mercier (2007), les trois précédents dictionnaires usuels publiés au Québec ont pris en compte la variation géographique. Dans le dictionnaire de Bélisle, la langue française et la variété hexagonale (incluant ses particularités) se confondent; les québécismes sont marqués comme des écarts diatopiques, conformément à la tradition lexicographique française, appliquée notamment dans les dictionnaires *Petit Robert* et *Petit Larousse*.²

Dans le *Dictionnaire du français Plus (DFP)* et dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA)*, l'approche est inversée. Les lexicographes, ayant décidé d'axer leur description sur le français en usage au Québec, ce sont les francismes, c'est-à-dire les emplois perçus comme des particularismes de l'usage hexagonal, qui sont présentés comme des éléments externes et qui font l'objet d'un marquage diatopique. Ils ont fait précéder ces particularismes de l'indicateur (*France*). Selon Mercier (à paraître-a) :

« la nouvelle approche adoptée (dans le cadre du projet FRANQUS) est elle-même originale, puisqu'elle consiste, dans la mesure du possible, à identifier à la fois les emplois qui caractérisent l'usage québécois du français et ceux qui caractérisent son usage [hexagonal] par l'ajout des marques topolectales [...] Si cette approche semble théoriquement mieux adaptée aux attentes actuelles du public québécois, elle pose de grands défis de réalisation sur le plan lexicographique [...]. Les linguistes savent en effet que la variation peut affecter toutes les composantes linguistiques à divers degrés et les lexicographes savent qu'il est difficile d'en rendre compte de façon claire et nuancée dans le cadre descriptif très contraignant d'un dictionnaire général en un volume. »

Nous présentons ci-dessous les cas de variation géographique où l'on peut opposer clairement deux éléments linguistiques. Généralement, ces emplois sont précédés de la marque UQ, mise pour « emploi caractéristique de l'usage québécois » ou UF, mise pour « emploi caractéristique de l'usage français ».

Par ailleurs, dans certains cas, l'écart observé entre les usages québécois et français relève plutôt d'une différence de contextes référentiels que d'une véritable opposition linguistique. Ces cas de variation géographique sont alors notés à l'aide d'indicateurs contextuels. Nous avons tenté, dans la mesure du possible, de systématiser cette approche dans l'ensemble du dictionnaire. Les diverses banques de données textuelles et lexicologiques, de même que les ouvrages lexicographiques, tant hexagonaux que québécois, nous servent de référence pour cerner les emplois caractéristiques du Québec ou de la France. Il importe ici de noter que dans cette première édition de l'ouvrage, la variation géographique ne concerne que la mise en relation des emplois québécois par rapport à l'usage hexagonal; le cadre comparatif n'inclut pas, de manière générale, les emplois suisse et belge, etc.

² Ces deux derniers dictionnaires ne nuancent pas la variation observable à l'échelle de la francophonie de celle qui s'observe à l'échelle des régions de France. Tous les cas de variation sont accompagnés de la marque *Régionalisme* ou *Canada* ou encore *Québec* et considérés comme des écarts par rapport au français hexagonal.

3.1 Les marques diatopiques UQ et UF

Il est souvent possible, sur le plan géographique, d'« opposer » certains emplois caractéristiques de l'usage québécois du français à d'autres emplois caractéristiques de l'usage du français hexagonal. Dans l'ouvrage, ces cas d'oppositions linguistiques sont identifiés par une marque diatopique, soit UQ ou UF, selon le cas. Toutefois, dire d'un emploi qu'il est caractéristique d'un usage n'implique pas nécessairement qu'il lui soit exclusif. Un mot peut être perçu comme caractéristique de l'usage français, même si un certain nombre de Québécois commencent à l'utiliser; cette perception peut notamment s'expliquer par une différence importante dans la fréquence d'emploi de ce mot de part et d'autre de l'Atlantique. Nous présentons ci-dessous quelques exemples d'articles illustrant ces cas de variation géographique. Il est à noter que les articles présentés à titre d'exemples sont en cours de révision.

Il arrive qu'un mot soit caractéristique de l'usage québécois ou de l'usage français dans l'ensemble de ses emplois. La marque UQ ou UF est alors placée en début d'article et vaut pour tout le contenu de cet article (voir *brunante*, *saucette*, *beurrée* et *tuque*). Un emploi marqué peut aussi ne toucher qu'un sens (voir *capsule*, *bêtise*, *bifteck*) ou qu'une expression (voir *ivrogne*). Quant à l'équivalent, il peut être utilisé comme synonyme définitoire de l'emploi marqué ou identifié par un renvoi. Notons enfin que l'équivalent d'un emploi marqué (UQ ou UF) peut être non marqué (voir *brunante*, *saucette*, *beurrée*) ou caractéristique lui-même du français hexagonal ou du français québécois. (voir *bleuet / myrtille*, *mitaine*, *glucomètre / glycémie*, *cellier*). En voici quelques exemples :

3.2 Mots caractéristiques de l'usage québécois

L'ensemble de l'article *brunante* est marqué UQ puisque ses deux emplois, le nom et la locution adverbiale, sont caractéristiques de l'usage québécois. Les flèches synonymiques introduisent des renvois vers *brune et crépuscule*, dans le cas du nom; vers *à la brune* et *entre chien et loup*, pour ce qui est de la locution adverbiale. Comme ces mots et locutions relèvent du fonds commun du français, les renvois ne sont pas marqués. À l'article *brune*, on précisera par ailleurs que le nom et l'expression sont marqués *vieux ou littéraire*.

BRUNANTE [brynāt] n. f. – 1778 (in TLFQ); de brunir et -ante.

UQ Tombée de la nuit. ⇒ **BRUNE**, **CRÉPUSCULE**. « *Entre lune et soleil se glisse l'heure sombre, épaisse, gluante, plus poignante que la brunante* » (A. Hébert, 1982). – Loc. adv. **À LA BRUNANTE**. À la tombée de la nuit. ⇒ **À LA BRUNE**, entre **CHIEN*** et loup. « *Certains soirs à la brunante, l'horizon [...] était cependant si clair qu'il me semblait que j'allais tomber dedans* » (G. Soucy, 1998*).

Le mot *saucette* est caractéristique du Québec et de registre familier; la flèche synonymique renvoie le lecteur à *tremlette*, mot neutre, sans restriction géographique d'emploi, et donc non marqué.

SAUCETTE [soset] n. f. – 1909; de saucer et -ette.

UQ fam. Baignade rapide. ⇒ **TREMPETTE**. Faire une saucette dans la piscine.

Le mot *beurrée* est caractéristique du Québec; la flèche synonymique renvoie ici à *tartine*, d'emploi commun au Québec et en France. Une remarque précise que le sens principal de *beurrée* est vieilli en France.

BEURRÉE [bœre] n. f. – 1585 (in FEW); de beurre et -ée.
UQ Tranche de pain recouverte de beurre. ⇒ **TARTINE**. « *Son goûter, très modeste, se composait invariablement de beurrées de pain de ménage accompagnées de radis* » (F. Leclerc, 1946*). **REM** Ce sens est vieilli en France. – par ext. Une beurrée de confiture, de beurre d'arachide(s).

L'article *tuque* présente également deux emplois caractéristiques de l'usage québécois : le nom et une expression figurée et familière, *attache ta tuque*. Le mot *bonnet* est utilisé comme générique dans la définition et non marqué sur le plan géographique. Il en va de même pour l'expression *tiens-toi prêt* qui définit *attache ta tuque*.

TUQUE [tyk] n. f. – 1726 (in TLFQ); d'un mot des anciens parlers du Sud-Ouest de la France désignant une colline arrondie; du préindo-européen *tukka « courge; colline ».
UQ Bonnet d'hiver avec ou sans pompon. Une tuque en laine, de laine. « *La guerre des tuques* » (film d'A. Melançon). « *on "sortait dehors", la tuque enfoncée jusqu'au bord des yeux, le long foulard bien enroulé autour du cou, la paire de mitaines bien sèches qu'on finissait d'enfiler fébrilement* » (C. Jasmin, 1972). – fig. et fam. Attache ta tuque : tiens-toi prêt. « *Vous trouvez les banques trop grosses? Attachez vos tuques! Elles vont grandir encore* » (Commerce, 1997).

4. Sens caractéristiques de l'usage québécois

Le sens principal de *cellier* est d'emploi commun en France et au Québec, et donc non marqué, alors que son sous-sens, caractéristique de l'usage québécois, est marqué UQ. Il renvoie à son équivalent hexagonal, *cave à vins*, lui-même marqué UF.

CELLIER [sɛlje] n. m. – Début 12^e s. (in TLF); du latin cellarium, de cella « chambre à provisions ».
 Pièce généralement fraîche, aménagée pour la conservation du vin, de denrées alimentaires. ♦ **UQ** Armoire à température et humidité contrôlées où l'on conserve le vin. ⇒ **UF CAVE*** à vin(s).

Le sens 1 de *mitaine* est neutre, sans restriction géographique et donc non marqué. Le sens 2, caractéristique du français québécois, est marqué UQ et mis en relation avec son équivalent en France : *moufle*. Notons que cet emploi de *mitaine* est également utilisé en Suisse. Par ailleurs, le sous-sens à *la mitaine* est de même caractéristique du français québécois, la marque diatopique UQ couvrant l'ensemble du sens 2. Au sens 3, c'est un syntagme, *mitaine de four*, marqué UQ et familial, qui est mis en relation avec un équivalent neutre d'emploi commun en France et au Québec : *gant de cuisine*.

MITAINE [mitɛn] n. f. – 1180; de l'anc. franç. mite « chatte » et -aine; par allusion à la fourrure douce de cet animal.

1. Gant de femme long et élégant, laissant à découvert l'extrémité des doigts. 2. **UQ** Gant chaud qui recouvre entièrement la main sans séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. ⇒ **UF** **MOUFLE**. Mitaines de laine, de cuir. Mitaines en fourrure. *Mitaines de ski*. « elle s'égarait dans les remous de neige [...] et suçait la glace qui collait au pouce de ses mitaines » (M.-C. Blais, 1965*). **REM** Ce sens est vieilli en France. ♦ Loc. adv. fam. À LA MITAINE. À la main, sans moyens techniques. ⇒ **ARTISANALEMENT**, **MANUELLEMENT**. « un article écrit à la mitaine, télécopié, puis retranscrit » (Le Soleil, 2002). 3. par anal. Accessoire dans lequel on glisse la main, destiné à divers usages. – **HOCKEY** Mitaine (de gardien de but) : gant qui protège la main et le poignet du gardien de but, que ce dernier utilise pour saisir les rondelles dirigées vers lui. (in GDT) « la rondelle a arrêté sa course dans la mitaine du gardien » (La Presse, 2005). – **UQ** fam. Mitaine de four, isolante, pour saisir les plats chauds. ⇒ **GANT*** de cuisine, manique.

Dans les deux articles qui suivent, le premier sens de la dénomination *bleuet* et de la dénomination *myrtille* sont présentés comme étant respectivement caractéristiques du français en usage au Québec (UQ) et du français en usage en France (UF). Leur définition rappelle toutefois qu'ils sont généralement associés à des espèces distinctes, l'une nord-américaine et l'autre européenne. Ici encore, les deux mots sont clairement mis en relation au moyen du renvoi marqué qui suit la définition. On note de même ici les référents culturels illustrés grâce à l'exemplification (exemples et citation).

BLEUET [bløɛ] n. m. – 1615 (in NPR); variante de *bleuet*; diminutif du mot dialectal *blu* « myrtille »; avec influence de *bleu*.

I. **UQ** 1. Baie comestible bleue ou noirâtre, à saveur douce et acidulée, produite par diverses espèces d'airelles, en particulier par des espèces indigènes de l'est de l'Amérique du Nord; arbuste à tiges dressées qui produit ce fruit. ⇒ **UF** **MYRTILLE**. ↑ **AIRELLE**. Bleuets sauvages, cultivés. Talle de bleuets. Confiture de bleuets. Pouding, tarte aux bleuets. « les oiseaux grappillent tous au festin des bleuets; et, gavés [...], s'endorment les ours, le museau dans les talles » (F.-A. Savard, 1937*). 2. (avec une majusc.) Surnom des habitants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, reconnue pour sa production de bleuets.

II. (1380, *blevaiz* (in TLF); 1404, *bleuez* (in TLF); de *bleu*) Nom donné aux centaurées à fleurs généralement bleues. – **BLEUET DES CHAMPS** ou **UF** cour. **BLEUET** : espèce indigène d'Eurasie, autrefois commune en Europe dans les champs de céréales. ⇒ **CENTAURÉE*** *bleuet*.

MYRTILLE [mirtij] n. f. – Vers 1256 (in TLF); du latin *myrtillus*.

UF Baie comestible bleue ou noirâtre, à saveur douce et acidulée, produite par diverses espèces d'airelles, en particulier par l'airelle myrtille, qui croît notamment dans le nord de l'Europe; arbuste à tiges dressées qui produit ce fruit. ⇒ **UQ** **BLEUET**.

↑ **AIRELLE**. Confiture de myrtilles.

Ce type d'opposition peut aussi toucher des sens plus techniques. Ainsi, le sens 2 de *glucomètre*, marqué UQ, a comme équivalent le terme *lecteur de glycémie*, marqué UF, puisqu'il est caractéristique de l'usage français. Sous *glycémie*, le terme *lecteur de glycémie* est défini par son équivalent québécois.

GLUCOMÈTRE [glykɔmɛ:tr] n. m. – 1872 (in GDU); de gluco- et -mètre.

1. Aréomètre servant à mesurer la quantité de sucre dans un moût. 2. **UQ** Appareil, le plus souvent portatif, servant à mesurer le taux de glucose sanguin. (in GDT) ⇒ **UF** lecteur de **GLYCÉMIE***. « *La surveillance du taux de sucre dans le sang au moyen du glucomètre fait partie de la vie quotidienne des diabétiques* » (Le Droit, 2001). **REM** Recomm. de l'OQLF.

GLYCÉMIE [glisemi] n. f. – 1872; de glyc(o)- et -émie.

biol. Concentration de glucose sanguin. [type : **HYPERGLYCÉMIE**, **HYPOGLYCÉMIE**.]

Contrôler la glycémie d'un diabétique. – **UF** Lecteur de glycémie : glucomètre.

Dans l'article *capsule* présenté ci-dessous, le macro-sens II atteste un sens québécois de *capsule* (emprunté à l'anglais). Le pendant hexagonal correspond au générique *chronique* compris dans la définition.

CAPSULE [kapsyl] n. f. – 1478; du latin *capsula* « coffret ».

I. 1. anat. Formation anatomique en forme d'enveloppe, de sac. ⇒ **MANCHON**. Capsule synoviale. Capsules surrénales. 2. bot. Enveloppe sèche et dure, généralement de forme ovoïde, qui renferme les graines de certaines plantes à fruits déhiscents. Capsule de pavot. 3. méd. Enveloppe soluble qui enrobe certains médicaments. 4. (ARMES) Enveloppe de cuivre dont le fond est garni de poudre fulminante. 5. Petit couvercle métallique qui enserre le goulot d'une bouteille pour la fermer. « *il dévissa la capsule et but une grande gorgée* » (V.-L. Beaulieu, 1974*). 6. Capsule spatiale : habitacle récupérable d'un véhicule spatial.

II. (1990 (in TLFQ); de l'anglais *capsule* « écrit condensé ») **UQ** Brève chronique spécialisée diffusée dans les médias. Capsule radio, télé. Capsule linguistique.

Dans l'exemple qui suit, le sens 2 de *bêtise*, caractéristique de l'usage québécois familier, est défini par son équivalent non marqué, *injure*. Un exemple et une citation d'Anne Hébert permettent d'illustrer la combinatoire de cet emploi.

BÊTISE [bɛtiz] n. f. – 1544 (in TLF); de bête et -ise.

1. Manque de jugement ou d'intelligence; comportement ou propos le dénotant. ⇒ **ÂNERIE**, **IDIOTIE**, **NIAISERIE**, **SOTTISE**; **fam. CONNERIE**. La bêtise humaine. Faire des bêtises. 2. **UQ** fam. Injure. Une lettre de bêtises. Crier, chanter des bêtises à qqn : injurier qqn. « *Furieuses d'être dérangées à l'hôtel [...] les deux femmes nous ont chanté des bêtises* » (A. Hébert, 1982). 3. Chose de peu d'importance. ⇒ **BAGATELLE**, **BROUTILLE**, **RIEN**, **VÉTILLE**. Se disputer pour des bêtises. 4. Berlingot à la menthe. Les bêtises de Cambrai.

5. Expressions caractéristiques de l'usage français ou québécois

Il arrive également qu'une locution ou une expression soit marquée. Dans l'exemple ci-dessous, l'expression *gagner son bifteck*, caractéristique de l'usage hexagonal, est marquée UF. Elle est définie par un équivalent non marqué : *gagner sa vie*, et suivie d'un renvoi à une autre expression non marquée : *gagner son pain*.

BIFTECK [biftɛk] n. m. – 1807 (in TLF); 1735, beeft steks (in TLF); de l'anglais. **REM** On écrit rarement biftèque.
 Tranche de bœuf à griller. ⇒ **STEAK**. Des biftecks saignants. Bifteck d'ailou. -Bifteck haché : viande hachée, spécialt de bœuf. ⇒ **STEAK*** haché. ◆ **UF** fig. Gagner son bifteck : *gagner sa vie*. □ **GAGNER SON PAIN***.

Dans l'article *ivrogne* présenté ci-dessous, deux variantes de la même expression reçoivent la même définition : *promesse d'ivrogne*, marquée UQ et *serment d'ivrogne*, marquée UF.

IVROGNE [ivrɔŋ] n. et adj. – 1160 (in NPR); du lat. pop. *ebrionia « ivresse ». **REM** Le féminin ivrognesse est vieilli.
 Personne qui s'enivre régulièrement, qui abuse de l'alcool. ⇒ **ALCOOLIQUE**, **BUVEUR**; **fam. BOIT-SANS-SOIF**, **POCHARD**, **POIVROT**, **SAC*** à vin, **SOIFFARD**, **SOÛLARD**, **UF** **SOÛLAUD**, **UQ** **SOÛLON**. Une ivrogne. – Adj. Une personne ivrogne. ◆ **UQ** Promesse d'ivrogne ou **UF** serment d'ivrogne, sans valeur, que l'on ne tiendra pas.

5.1 Variation géographique notée au moyen d'indicateurs contextuels

Un mot peut souvent être perçu comme caractéristique de l'usage québécois ou français sans pour autant s'inscrire dans une situation d'opposition linguistique (concurrence lexicale). C'est le cas de toute une série de mots, comme *acériculture*, *cégep*, etc., qui sont étroitement associés à des éléments caractéristiques du contexte référentiel québécois ou nord-américain et pour lesquels le français ne connaît pas actuellement d'autres dénominations. Comme il ne s'agit pas, à proprement parler, de cas d'oppositions linguistiques, ces emplois (mot, sens, syntagme ou expression) ne portent pas les marques diatopiques UQ ou UF. La précision d'ordre géographique indiquant le lieu lié au contexte référentiel est plutôt fournie dans la définition du mot ou du sens touché (voir *touladi*, *ouananiche* et *oka*); elle peut également être associée à une précision sémantique (voir *acériculture*, *ailou* et *pouding*) ou apporté dans une remarque encyclopédique (voir. *cerf*), etc.

5.2 Précision géographique intradéfinitionnelle

OUANANICHE ['wananiʃ] n. f. – 1824 (in TLFQ); du montagnais.
Sous-espèce du saumon de l'Atlantique, de petite taille, indigène du Québec et des provinces atlantiques, qui vit et se reproduit en eau douce. [Salmo salar ouananiche; famille des salmonidés.] ⇒ **SAUMON*** d'eau douce. La ouananiche du lac Saint-Jean. « *emblème jeannois blason des ondes / ouananiche ouananiche / tu rafistoles nos vieilles chimères / en faisant sourire même les pierres* » (G. Langevin, 1997).

TOULADI [tuladi] n. m. – 1861 (in TLFQ); 1855, touradi (in TLFQ); d'une langue amérindienne.
Poisson des lacs profonds du nord de l'Amérique du Nord, voisin de l'omble mais de forme plus allongée et pouvant atteindre une plus grande taille, au corps marqué de nombreuses taches pâles. [Espèce *Salvelinus namaycush*; famille des salmonidés.] ⇒ **TRUITE*** DE LAC, **TRUITE*** GRISE. Le touladi est l'un des plus gros poissons d'eau douce du Canada.

OKA [oka] n. m. – 1906 (in DHFQ); du n. pr. Oka, municipalité du Québec.
Fromage québécois de lait de vache à pâte demi-ferme et à croûte lavée.

5.3 Précision géographique associée à une précision sémantique

ACÉRICULTURE [aserikylytyr] n. f. – 1929 (in DHFQ); du latin acer « érable »; sur le modèle de agriculture.
(au Québec) Exploitation d'une érablière pour la récolte de la sève en vue de sa transformation en sirop et en produits dérivés (beurre, tire, sucre d'érable).

ALOYAU [alwajo] n. m. – 1611 (in TLF); vers 1393, allouyaux (in TLF); probablement de l'ancien français *alœ*, *alœl* « alouette ». – Plur. : aloyaux.
◆ boucherie
1. (coupe canadienne) Pièce de bœuf prélevée dans la longe courte, comportant un os en T, le filet et le contre-filet. Bifteck d'aloyau. 2. (coupe française) Pièce de bœuf coupée le long du dos entre la dernière côte et le sacrum, et comprenant le filet, le contre-filet et le romsteck.

POUDING ou **PUDDING** [pudɪŋ] n. m. – 1698 (in GRLF); mot angl. « sorte de boudin ».

RO pouding.

I. (dans la cuisine britannique) Entremets à base de mie de pain, de farine, d'œufs, de moelle de bœuf et de raisins de Corinthe, souvent parfumé avec de l'eau-de-vie, que l'on sert traditionnellement à Noël. (in TLF) ⇒ **PLUM-PUDDING**.

II. (dans la cuisine française) Gâteau fait de mie de pain, de biscuits, d'œufs, de fruits secs et confits, souvent aromatisé à l'alcool.

III. (dans la cuisine québécoise) **1.** Dessert constitué d'une pâte à gâteau cuite au four sur une préparation sucrée. Pouding aux bleuets, à la rhubarbe, au chocolat. « *le cuisinier s'avança, triomphant [...], portant un pouding aux framboises qui laissait fuser de petits jets de vapeur* » (Y. Beauchemin, 1981*). – Pouding chômeur, dont la pâte à gâteau recouvre un sirop à base de cassonade ou de sirop d'érable, d'eau et de beurre. **2. POUDING AU PAIN** (DE L'ANGLAIS bread pudding) : dessert à base de pain rassis, d'œufs et de lait. Du pouding au pain servi avec du sirop d'érable.**3.** Dessert crémeux à base de lait, de sucre et d'œufs. Pouding au caramel, au chocolat, au tapioca.

REM L'OQLF recommande crème-dessert.

5.4 Précision géographique en remarque

CERF [sɛʁ] n. m. – 1080; du lat. cervus.

1. Cervidé des forêts d'Amérique et d'Eurasie, généralement de grande taille, à pelage brun rougeâtre ou grisâtre, dont le mâle porte des bois ronds, plus ou moins ramifiés; spécialt (PAR OPPOS. À biche) cerf mâle. [Genres Cervus, Odocoileus et voisins.] [femelle : **BICHE**; petit : **FAON**; cri : **BRAMER**.] Bois de cerfs. Ravage de cerfs. Chasse au cerf. Viande de cerf. « *une chanson qui évoquait la douceur des plaines, la liberté des cerfs, des faons naïfs aux grands yeux innocents* » (G. Roy, 1945*).

REM Au Québec, le mot cerf désigne généralement le cerf de Virginie et, en France, le cerf élaphe. – **CERF DE VIRGINIE** [O. virginianus] : espèce nord-américaine commune, marquée de blanc à la gorge, au ventre et sous la queue. ⇒ **CHEVREUIL**. [type : **CARIACOU**.] « *Anticosti, le paradis des chasseurs de cerf de Virginie* » (Le Droit, 1995). – **CERF ÉLAPHE** [C. elaphus] : espèce commune d'Eurasie, aussi présente dans l'ouest de l'Amérique du Nord, plus grande que le cerf de Virginie et marquée à la croupe d'une tache jaunâtre.

⇒ **CERF ROUGE**. – **CERF(-)MULET** [O. hemionus] : espèce de l'ouest de l'Amérique du Nord, voisine du cerf de Virginie mais à pelage plus sombre, à oreilles plus longues et à queue marquée de noir. – **CERF ROUGE** : autre nom du cerf élaphe; **UQ** spécialt (PAR OPPOS. À wapiti) sous-espèce eurasiennne domestiquée. Élevage de cerfs rouges. Viande de cerf rouge. – **CERF SIKA** [C. nippon] : espèce originaire de l'est de l'Asie, à pelage tacheté de blanc (appelée aussi sika). **2.** par ext. **CERF PORTE-MUSC** : autre nom du portemusc.

5.5 Variation géographique touchant le genre de certains mots

Certains mots varient en genre dans toute la francophonie (*après-midi*, n. m. inv. ou f. inv.; *oasis*, n. f. ou m.). Pour d'autres mots, cette variation est géographique et identifiée comme telle. Dans ce cas, nous avons appliqué le principe suivant : nous indiquons les deux genres;

d'abord le genre le plus courant au Québec, suivi du genre le plus courant en France; en remarque, la répartition géographique du genre, en indiquant d'abord l'usage au Québec.

CELLOPHANE [sɛlɔfan] n. m. ou f. – **REM** Ce mot est généralement masculin au Québec et féminin en France.
TRAMPOLINE [trɑ̃pɔlin] n. f. ou m. – **REM** Ce mot est généralement féminin au Québec et masculin en France.
CAROUBE [karub] n. m. ou f. – **REM** Ce mot est généralement masculin au Québec et féminin en France.
FETA ou **FÉTA** [fɛtɑ] n. m. ou f. – **RO** fêta. **REM** Ce mot est généralement masculin au Québec et féminin en France.

6. Cas de variation géographique touchant les emprunts critiqués à l'anglais

Les emprunts critiqués à l'anglais reçoivent un traitement différent des autres mots et sont clairement identifiés. Ils sont précédés d'un signe négatif □ et de la marque CRITIQUE. La rubrique étymologique vient en outre rappeler leur origine anglaise. Plutôt que de s'attacher à décrire leurs emplois, l'accent est mis sur les équivalents standard. Ceux-ci sont introduits par une flèche, avec des exemples d'emploi.

⊗ **BRAINSTORMING** n. m. – 1958 (in DDL); de l'anglais nord-américain.
 CRITIQUE ▷ Remue-méninges. Une séance de remue-méninges.

⊗ **ONE-MAN-SHOW** ou **ONE MAN SHOW** n. m. – 1955; mot angl. – Plur. : one-man-shows ou one man shows. **REM** Fém. : one-woman-show ou one woman show.
 CRITIQUE ▷ Spectacle solo*, solo. Spectacle solo d'un, d'une artiste.

Comme tous les emplois caractéristiques de l'usage au Québec, les emprunts critiqués (mots ou syntagmes) typiquement québécois sont identifiés par la marque diatopique UQ, qui précède la marque CRITIQUE.

⊗ **ARBORITE** n. m. – 1948 (in DHFQ); de l'anglais nord-américain; nom déposé.
 UQ CRITIQUE ▷ Lamifié, stratifié. Comptoirs de cuisine en lamifié, en stratifié.

⊗ **CÉDULER** v. tr. dir. – 1933 (in TLFQ); de l'anglais to schedule.
 UQ CRITIQUE ▷ Fixer, inscrire à l'horaire, prévoir, programmer. Fixer un rendez-vous. Inscrire un cours à l'horaire. Prévoir des vacances. Programmer des activités.

⊗ **BACK UP** n. m. – 1988 (in Bornéo); de l'anglais.
 UQ CRITIQUE ▷ inform. Sauvegarde. Sauvegarde d'un fichier. Système de sauvegarde automatique. ▷ Copie* de sauvegarde. S'assurer d'avoir une copie de sauvegarde.

STEAK n. m. – 1848 (in TLF); mot anglais « tranche de viande ou de chair de poisson ». Tranche de bœuf à griller. □ **BIFTECK**. Steak bleu, saignant, à point, bien cuit. Steak au poivre. Steak d'intérieur de ronde, de surlonge. – Steak tartare*. – Steak haché : viande haché, spécialt de bœuf. □ **BIFTECK*** haché. – Steak frites, servi avec des frites. ♦ par ext. Steak de cheval, de chevreuil, d'original.
 ⊗ **UQ** CRITIQUÉ • steak (de saumon, de flétan, etc.) (de l'anglais *steak*; employé en parlant de poissons) : darne.

Certains emprunts sont critiqués au Québec, même s'ils sont admis dans l'usage standard en France. De façon générale, nous ajoutons une remarque pour préciser cette variation.

⊗ **BABYSITTER** ou **BABY-SITTER** n. – 1950 (in GRLF); de l'angl. *baby* « bébé » et *sitter* « poule couveuse ». – Plur. : babysitters ou baby-sitters. **RO** **BABYSITTEUR**.
 CRITIQUÉ AU QUÉBEC ▷ Gardien, gardienne d'enfant. **REM** Babysitter n'est généralement pas critiqué en France, où il est d'usage courant.

⊗ **FREE-LANCE** adj. et n. – 1957 (in NPR); de l'anglais.
 CRITIQUÉ AU QUÉBEC ▷ Indépendant, pigiste. Un rédacteur indépendant. Une journaliste pigiste. Travailler comme pigiste. **REM** Free-lance n'est généralement pas critiqué en France, où il est d'usage courant.

⊗ **GREEN** n. m. – 1872 (in NPR); de l'anglais.
 CRITIQUÉ AU QUÉBEC ▷ golf Vert. La balle s'est immobilisée sur le vert. **REM** Green n'est généralement pas critiqué en France, où il est d'usage courant.

⊗ **PRESSING** n. m. – 1934 (in TLF); de l'anglais.
 CRITIQUÉ AU QUÉBEC ▷ Nettoyeur. Porter des vêtements chez le nettoyeur. **REM** Pressing n'est généralement pas critiqué en France, où il est d'usage courant.

7. Variation géographique relative à des avis de normalisation

Certains mots ou sens décrits ont fait l'objet d'une proposition ou d'une recommandation officielle de la part de l'Office québécois de la langue française (OQLF), organisme de normalisation au Québec, ou d'une autorité linguistique en France. Ces mots ou sens font l'objet d'une remarque lorsqu'ils ne sont pas implantés dans l'usage ou lorsqu'ils sont en concurrence avec une autre forme.

Certaines de ces recommandations concernent la graphie du mot. C'est le cas de *chop suey* et de *bagel*, notamment :

CHOP SUEY [tʃɔpsui] n. m. – 1912 (in TLFQ); de l'anglais, qui l'a emprunté au chinois. – Plur. : chop sueys. **REM** L'OQLF propose la graphie chop soui. Dans la cuisine sino-américaine, mets généralement à base de germes de haricots, de légumes et de viande sautés.

BAGEL [begəl] ou [bagəl] n. m. – 1983 (in TLFQ); de l'anglais nord-américain, qui l'a emprunté au yiddish beigel ou beygel. **REM** L'OQLF recommande la graphie baguel. Petit pain d'origine juive, à pâte ferme et dense, en forme d'anneau. Bagel au sésame. Bagel au saumon fumé.

D'autres recommandations touchent directement un mot ou un sens caractéristique de l'usage québécois ou français. Dans le cas de *beignerie*, il s'agit d'une réalité typiquement nord-américaine; il n'y a pas d'équivalent non marqué géographiquement.

BEIGNERIE [bɛɲri] n. f. – 1982 (in TLFQ); de beigne et -erie. (au Québec) Établissement de restauration où l'on fabrique et vend des beignes. **REM** Recomm. de l'OQLF.

Dans les cas d'*ovniologie*, de *slow food* et d'*alunir*, il y a une proposition ou une recommandation d'un organisme officiel pour l'emploi d'un mot plutôt qu'un autre :

OVNIOLOGIE [ɔvnjɔlɔʒi] n. f. – 1997 (in Le Soleil); de l'acronyme français ovni, pour objet volant non identifié, et -ologie; sur le modèle de l'anglais nord-américain ufology. **UQ** Étude des ovnis. ⇒ **UFOLOGIE**. **REM** L'OQLF propose ovniologie plutôt qu'ufologie. **SLOW FOOD** [slofu:d] n. m. – 1981 (in Bornéo); de l'anglais. Mouvement qui s'oppose à la restauration rapide et à la malbouffe en faisant la promotion de la sauvegarde des traditions culinaires locales ainsi que de la biodiversité agroalimentaire. « *les défenseurs du slow food retrouvent avec attention les mijotés et les tajines, qui gagnent en popularité auprès du public* » (Le Devoir, 2007). **REM** Ce mot, parfois critiqué, n'a pas d'équivalent standard usuel; l'OQLF propose écogastronomie.

ALUNIR [alyniʁ] v. intr. **VOIR** conjug. finir [38]. – 1921 (in TLF); de a- et lune; sur le modèle de atterrir. Se poser sur la Lune. « *J'irai dans la lune pour voir qui des Russes ou des Américains aluniront les premiers* » (J. Godbout, 1967). **REM** L'Académie française recommande atterrir sur la Lune plutôt qu'alunir.

8. En conclusion

Le projet FRANQUS vise à fournir aux Québécois une description du français qui réponde à leurs besoins langagiers, qui témoigne de leurs usages du français, qui corresponde enfin à leurs expériences et à leur milieu de vie. Cette description, essentiellement québécoise, en

raison de sa prise en compte des contextes linguistiques, socioculturels et référentiels québécois, n'en est pas moins ouverte sur la francophonie, comme en témoigne l'approche originale mise au point par le groupe de recherche pour rendre compte de la variation géographique. De manière à répondre aux attentes exprimées par le public visé, nous avons élaboré une nomenclature originale et développé un système de marques approprié à notre description lexicographique. Nous nous sommes concentrés, dans le cadre de cet exposé, sur les marques et indicateurs géographiques afin d'informer adéquatement le lecteur sur l'aire géographique que recouvre l'emploi décrit et d'ainsi faire les ponts avec la francophonie.

Tous les sens standard sont largement exemplifiés et souvent assortis de citations de nos meilleurs écrivains et écrivaines. Ces citations littéraires tissent la trame culturelle de l'ouvrage. Elles permettent de faire partager notre héritage culturel tout en illustrant des sens et des emplois standard du français en usage au Québec. L'accent est mis également sur l'ajout des cooccurrents les plus usuels, lesquels témoignent également des référents culturels québécois et nord-américains.

Pour compléter notre description de l'usage du français au Québec, nous avons aussi développé un système de marques et remarques normatives; celles-ci s'ajoutent aux marques et indicateurs géographiques, selon le cas. À cet égard, nous avons cherché à être clairs et explicites tout en reflétant le plus possible la réalité langagière du Québec, en prenant en compte le jugement que portent les Québécois sur leurs mots. En collaboration avec nos consultants spécialistes, nous avons également enrichi les rubriques étymologiques, notamment pour ce qui est des mots, des sens et des expressions caractéristiques du Québec et de l'Amérique du Nord.

Bibliographie

Dictionnaires :

Bélisle, Louis-Alexandre. 1957. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle Éditeur (1971 : 2^e édition); 1979 : 3^e édition; *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin.

Dictionnaire du français Plus, à l'usage des francophones d'Amérique (DFP), Montréal, Centre éducatif et culturel inc., 1988.

Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA). Langue, histoire géographique et culture générale, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par A. Rey, Saint-Laurent, Québec, DicoRobert inc, 1992 (1993; 2^e édition revue et corrigée).

Le CD-ROM du *Petit Robert*, version électronique du *Petit Robert*, Version 2.1, Paris, Dictionnaires Le Robert 2001.

Le Petit Larousse illustré 2007, Paris, Larousse, 2006.

Autres références

Elchacar, Mireille et Louis Mercier (à paraître). « Mise en relation des particularismes québécois et hexagonaux dans les dictionnaires usuels du français : vocabulaire politique et limites du marquage topolectal », dans les Actes du colloque *La marque lexicographique : quel avenir?* (Nicosie, Chypre, octobre 2006), 14 p.

Mercier, Louis (à paraître-a). « Le traitement des noms d'espèces naturelles dans un dictionnaire québécois ouvert à la variation topolectale et à la différence de contextes référentiels », dans les Actes des Deuxièmes Journées allemandes des dictionnaires, Colloque international de lexicographie – Le dictionnaire maître de langue. Lexicographie et didactique, édités par Michaela Heinz, Tubingen, Max Niemeyer Verlag (« Lexicographica »), 24 p.

Mercier, Louis (à paraître-b). « Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français », dans : *Le français des dictionnaires. L'autre versant*, sous la direction de Claudine Bavoux (dir.), Paris, De Boek éditeur, 14 p.

Site Web du projet FRANQUS. Présentation du dictionnaire général du français en usage au Québec (en cours de rédaction). <http://franqus.usherbrooke.ca/>